## **SÉANCE DU 08 NOVEMBRE 2021**

### Ordre du jour :

- Taxe d'aménagement communale,
- Virement de crédits budget eau et assainissement,
- Service Eau et Assainissement :
  - Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne,
  - Acquisition d'une licence logicielle pour la relève des compteurs,
- Adhésion au socle E-administration,
- Renouvellement du contrat de maintenance et hébergement progiciel de la bibliothèque,
- Procès-verbal de mise à disposition par la commune des biens affectés à l'exercice de la compétence du service Jeunesse par l'EPCI,
- Commission des finances,
- Point sur la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières,
- Informations diverses sur les commissions,
- Questions diverses.

Le huit novembre deux mil vingt-et-un, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni à la salle des fêtes en raison des mesures sanitaires liées à la COVID 19, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame COURRIOUX, Maire.

<u>Étaient Présents</u>: Mesdames COURRIOUX, TURUNEN, Monsieur AMIOT, Madame SEGARD, Monsieur DEPARDIEU, Madame GARREC, Messieurs DESMONS-ALENCOURT, GAULLIER, Madame LAVINA, Messieurs FAUCARD, GIRAUDON.

<u>Absent non excusé</u>: Monsieur RAYNAL. <u>Absente excusée</u>: Madame FERNANDES.

Madame FERNANDES a donné pouvoir à Monsieur GIRAUDON.

Secrétaire: Madame LAVINA.

Le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

## TAXE D'AMÉNAGEMENT COMMUNALE

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de fixer le taux de la taxe d'aménagement communale à 3,5 % sur l'ensemble du territoire communal,
- d'exonérer en application de l'article L331-9 du code de l'urbanisme (mis à jour par la loi n°2017-1837 du 30 décembre 2017) :
  - les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 m²,
  - les abris de jardin, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.

Le taux et les exonérations sont reconductibles d'année en année (sauf renonciation expresse).

Ils pourront être modifiés tous les ans par une nouvelle délibération prise au plus tard le 30 novembre pour une application au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante.

Il conviendra d'avoir en commission des finances la situation financière de la commune pour permettre une visibilité sur les investissements à venir.

### VIREMENT DE CRÉDITS BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Madame le Maire informe qu'il convient d'effectuer le virement de crédits suivant sur le budget Eau et Assainissement.

- D 701249 – Reversement de la redevance pollution

+ 43 €

- D 61523 – Entretien, réparation sur les réseaux

- 43 €

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les opérations budgétaires ci-dessus.

### DEMANDE DE SUBVENTION À L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient d'équiper le trop-plein, en amont de la station d'épuration, d'un débitmètre afin de mesurer les éventuels déversements directs vers le milieu récepteur.

Le coût est de 10 611,02 € HT.

Le Conseil Municipal sollicite de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne une subvention pour l'aider dans cette opération.

### ACQUISITION D'UNE LICENCE LOGICIELLE POUR LA RELÈVE DES COMPTEURS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'appareil actuel pour permettre la relève des compteurs d'eau est hors service et irréparable. Le choix de la commission Eau et Assainissement s'est porté sur une licence logicielle installée dans un téléphone portable.

Le coût est de 720 € HT. Une extension de garantie sera prise à compter de la deuxième année avec un coût de 120 € HT (hotline, télémaintenance, révision annuelle, prêt de matériel et mises à jour du logiciel).

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le devis et toutes pièces s'y rapportant.

### ADHÉSION AU SOCLE E-ADMINISTRATION

La commune de PIERREFITTE-SUR-SAULDRE souhaite adhérer à la mise en place de l'envoi dématérialisé de tous les actes transmissibles au représentant de l'État via l'application ACTES.

GIP RECIA sera l'opérateur de transmission. Le coût annuel est de 370 €.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention avec Monsieur le Préfet pour la transmission électronique de l'ensemble des actes de la collectivité ainsi que toutes les pièces et le devis avec GIP RECIA.

Il est demandé d'évaluer le nombre d'actes concernés sur une année.

# RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE MAINTENANCE ET HÉBERGEMENT PROGICIEL DE LA BIBLIOTHÈQUE

Le Conseil Municipal accepte le renouvellement du contrat de maintenance et d'hébergement du progiciel de la bibliothèque avec la société C3rb. Le montant annuel est de 218,32 € H.T.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces.

# PROCÈS-VERBAL DE MISE À DISPOSITION PAR LA COMMUNE DES BIENS AFFECTÉS À L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE DU SERVICE JEUNESSE PAR L'EPCI

Le sujet sera revu lors de la prochaine séance du Conseil Municipal après avoir été étudié en commission intercommunalité.

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR <u>DU CONSEIL MUNICIPAL</u>

Les membres du Conseil Municipal (pour : 9 – abstentions : 3) décident de supprimer dans le règlement intérieur la phrase suivante de l'article 18 :

La proportion entre les conseillers majoritaires et minoritaires doit être respectée. Il est prévu 5 membres par commission (soit 4 et 1).

### **COMMISSION DES FINANCES**

Le Conseil Municipal décide d'ajouter un membre à la commission des finances en ayant recours à la faculté de ne pas voter au scrutin secret.

Monsieur GIRAUDON est élu nouveau membre de cette commission.

# POINT SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA SOLOGNE DES RIVIÈRES Rapport d'activité 2020

Le Conseil Municipal confirme avoir eu communication du rapport d'activité 2020 de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières.

### Situation financière, planification en préparation...

- Il est demandé que chaque conseiller soit informé des sujets évoqués à la Communauté de Communes afin de donner le positionnement de la commune lors des décisions.
- La Communauté de Communes a contracté un emprunt de 1,2 million pour les travaux de la future piscine alors que la chambre régionale des comptes avait émis une alerte concernant l'endettement de l'EPCI. Il est demandé d'obtenir des informations concernant le ciblage de ce montant à l'issue de la réception des subventions à venir.
- Attribution de compensation : les montants doivent être revus mais les communes auront la faculté de conserver le montant actuel si celui-ci est plus favorable.
- PLUi : la commission intercommunalité doit obtenir les documents pour commencer à travailler sur le zonage et le règlement même si que le dossier soit dans l'attente de la validation du PADD du SCoT.
- Balisage des chemins : un éclaircissement est demandé sur le financement du balisage des chemins des communes de l'EPCI.
- Office de tourisme : la Communauté de Communes a repris l'office de tourisme. Malgré cela, il est possible d'installer un point tourisme à Pierrefitte sans participation de l'EPCI.
- Mutualisation des services Communauté de communes et commune de Salbris : de nombreux agents de la commune ont été mutualisés entre les deux structures.

### **INFORMATIONS DIVERSES SUR LES COMMISSIONS**

### **COMMISSIONS COMMUNALES**

Suite à la démission de Monsieur HEBERT et conformément à l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a reconstitué les commissions communales ci-dessous en décidant d'avoir recours à la faculté de ne pas voter au scrutin secret.

Commission Communication, Patrimoine, Culture: pas de remplaçant.

Commission SAPIN: Monsieur FAUCARD: Titulaire – Monsieur DEPARDIEU: Suppléant.

Commission Développement Durable et Transition Écologique: pas de remplaçant.

Commission Intercommunalité: Madame SEGARD.

Référent « Terre de Jeux 2024 » : Monsieur FAUCARD.

## SYNDICAT DE L'ÉTANG DU PUITS ET DU CANAL DE LA SAULDRE

Madame GARREC a été élue membre suppléante en remplacement de Monsieur HEBERT.

La Communauté de Communes sera avisée de sa démission afin de le remplacer dans le syndicat où il avait la fonction de délégué de l'EPCI.

<u>Commission Communication, Patrimoine, Culture</u>: la prochaine réunion aura lieu le 18 novembre prochain.

<u>Comité du Fleurissement et Environnement</u> : le budget de l'année 2021 est consacré aux modifications des massifs (en cours) et aux entrées de bourg. Une réflexion sur les caisses est en cours.

<u>Comité de Revitalisation du Centre Bourg</u>: - une rencontre a eu lieu avec le cabinet PERRONNET pour le futur lotissement rue de Salbris. 8 lots seront à vendre en 2023.

- restaurant le Lion d'Or : une réunion aura lieu après le 15 novembre pour préparer des annonces à insérer dans des journaux. Le projet de consultation pour l'étude de marché a été rédigé et transmis au CAUE et au Pays de Grande Sologne pour validation.

<u>Commission Commerce</u>, <u>Artisanat</u>, <u>Agriculture</u>: la boulangerie propose des pizzas le jeudi en remplacement du camion ambulant. Le dépôt d'épicerie à la Pause Café est ouvert depuis mi-octobre. Un marché de Noël en collaboration avec l'association les Bricolotes aura lieu à la salle des fêtes le 27 novembre.

<u>Commission Associations – Jeunesse et Sports</u>: terrain multisports: la structure est en cours de fabrication. Les entreprises chargées de l'arrachage de la haie et de la création de la plate-forme seront relancées pour une intervention dans les délais convenus lors de la consultation.

<u>Commission Travaux/Voirie/Chemins</u>: la commission a été en charge des devis d'abattage de la haie ainsi que des travaux liés à la réalisation des nouveaux massifs de fleurs. Une rencontre doit avoir lieu avec les élus de la commune de Brinon-sur-Sauldre pour envisager la continuité d'un chemin de randonnée sur leur territoire.

<u>Commission Développement Durable et Transition Écologique</u> : deux expositions auront lieu à la salle des fêtes du 16 au 25 novembre.

#### QUESTIONS DIVERSES

- Jours et heures d'ouverture du secrétariat de la mairie : il est proposé d'ouvrir un samedi sur deux de 9 H à 11 H.
- Déchets verts : voir avec le SMICTOM pour permettre aux usagers de déposer leurs déchets verts sur la plate-forme et demander à quelle échéance elle sera remise aux normes.
- Pont du Gué de l'Isle : suite à la réception des documents du notaire, le pont est toujours à l'entreprise LEFEVRE. Un contact sera pris avec la société afin de trouver une solution pour régulariser sa propriété.
- Liste des biens municipaux : la liste sera complétée par les montants des loyers ainsi que la date des contrats. Il conviendra d'étudier la situation du cabinet médical installé dans un logement.
- Formation : une formation ayant pour thème « Les essentiels pour réussir son mandat » est proposée sur place le samedi 29 janvier 2022. 6 élus sont inscrits.
- Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle participera le 11 novembre au rassemblement des « Pierrefitte » de France à Pierrefitte-Nestalas ainsi qu'au congrès des maires à Paris le 17 novembre.
- La prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le 06 décembre prochain.